



POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DE L'ASSOCIATION DES CAMPS DU QUÉBEC

1. Objectif

L'Association des camps du Québec (ACQ) reconnaît l'importance de valoriser l'engagement et les contributions de ses employé.e.s, administratrices.eurs et autres parties prenantes impliquées dans la mission de l'organisation. Cette politique vise à établir des principes et des mécanismes pour assurer une reconnaissance équitable et significative.

2. Principes directeurs

- Favoriser un environnement de travail positif et motivant
- Encourager un sentiment d'appartenance et d'engagement
- Souligner les contributions individuelles et collectives
- Assurer une reconnaissance adaptée aux divers rôles et responsabilités

3. Reconnaissance des employé.e.s

L'ACQ valorise ses employé.e.s par les moyens suivants :

- Programmes de reconnaissance (prix annuels, mentions honorifiques)
 - Après 1 an de travail : sac à dos de l'ACQ
 - Après 5 ans à l'emploi : un cadeau personnalisé d'une valeur équivalent à maximum 200\$
 - Après 10 ans à l'emploi : un cadeau personnalisé d'une valeur équivalent à maximum 500\$
 - Après 15 ans à l'emploi : un cadeau personnalisé d'une valeur équivalent à maximum 250\$
 - Après 20 ans à l'emploi : un cadeau personnalisé d'une valeur équivalent à maximum 500\$
- Opportunités de développement professionnel (formations, conférences)
- Milieux de travail inclusifs et bienveillants
- Célébration des réussites individuelles et collectives, notamment par des partages sur les réseaux sociaux, etc



4. Reconnaissances des administratrices.eurs

L'ACQ exprime sa gratitude envers ses administratrices.eurs par :

- Une reconnaissance publique de leur engagement
- L'organisation d'événements et de rencontres dédiées
- Un soutien continu à leur implication et à leur développement

5. Reconnaissances d'autres personnes

L'ACQ reconnaît les contributions des bénévoles, partenaires et collaborateurs par :

- Des témoignages de reconnaissance (certificats, lettres de remerciement)
- Une visibilité accrue de leurs apports (médias, événements)
- L'intégration dans des projets valorisant leur engagement

6. Mise en application

Cette politique est appliquée à travers un plan d'action annuel et révisée régulièrement pour s'assurer de son efficacité et de sa pertinence.